

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOÛT 2016</p>
--

L'an deux mille seize, le lundi 22 Août, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Neuvic, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, André ALANORE, Pierre BARTHES, Lucien BETAÏLLE, Laurence BUREAU, Remi FAROUX, Bernard GAERTNER, Jean-François JARRIGE, Marie-Laure MIRANDE, Juliette MURAT, Danielle PRADEL, Anne RIVIERE, Henri ROY, Jacques SENEJOUX, Jean STÖHR.

Absents : Marie-Christine MAURY ayant donné procuration à Danielle PRADEL
Murielle DELBEGUE ayant donné procuration à Jacques SENEJOUX

Catherine LARTIGAUD ayant donné procuration à Marie-Laure MIRANDE
Fabienne ROUGERIE ayant donné procuration à Pierre BARTHES
Joël MAURIANGE.

Avant l'ouverture de séance et sur demande de Madame BORDET représentante de la Direction Départementale de l'Education Nationale. Monsieur le maire donne la parole aux représentants des parents d'élèves.

Madame BORDET, représentante DDEN en charge de l'hygiène, de la santé et de la sécurité dans les écoles s'interroge sur la nécessité pour le conseil municipal de procéder à un changement de prestataire pour la fourniture des repas avec un possible retour à des fournisseurs utilisant des produits chimiques. Pour sa part la cuisine du centre de Bugeat est identique à la cuisine d'Elior.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean STÖHR, Maire, qui a désigné : Pierre BARTHES, secrétaire de séance.

Observations sur le précédent compte rendu :

Monsieur ROY fait observer que lors du précédent conseil il n'a pas dit « qu'il trouvait dommage que le petit bassin dans le jardin public ne soit pas inclus dans l'étude », mais demandait à ce que cela soit précisé sur la délibération.

A la majorité le compte rendu du précédent conseil est validé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal **d'inscrire un nouveau sujet** non prévu initialement **à l'ordre du jour**, à savoir :

Les nouveaux tarifs pour le cinéma.

A la majorité les membres du conseil acceptent ces rajouts à l'ordre du jour.

I- Nouvel EPCI délimitation du nouveau périmètre

Monsieur le maire précise que le conseil municipal doit se prononcer sur le périmètre de la future communauté de communes.

Monsieur GAERTNER rappelle que dès la première étude son groupe avait voté contre pour les raisons suivantes : périmètre gigantesque, doublement du seuil du nombre d'habitants, possibles hausses des différentes taxes foncières, du CFE, quel est l'avenir des voies d'intérêts communautaires avec sur ce sujet une perte de 100 000 € de subventions pour le territoire, des inquiétudes sur la prise en charge de l'ensemble des missions actuellement exercées par la communauté de communes de Gorges de Haute Dordogne. Il souhaite également rappeler que la communauté de communes actuelle s'est positionnée contre à la majorité lors du dernier vote. Pour l'ensemble de ces raisons son groupe votera contre.

Monsieur ALANORE présente son explication donnée à la communauté de communes ; Effectivement la loi NOTRe a été votée par le parlement, elle a créée 13 grandes Régions, le Limousin a disparu, et si nous souhaitons conservé le même rapport de force nous devons faire une grande communauté de communes. En fait c'est surtout la nouvelle grande Région qui a une dimension gigantesque, les communautés de communes doivent augmenter simplement pour conserver une représentation crédible.

Monsieur ROY partage l'analyse sur la taille des Régions qui sont imposées, par contre pour la taille des communautés de communes il s'agit d'un choix, avec 103 représentants appelés à siéger sans salle d'accueil de cette dimension. D'autre part le principal outil de développement qu'est le SYMA A89 n'est pas intégré dans cette nouvelle structure alors que l'ensemble des autres syndicats de communes sont intégrés

Monsieur GAERTNER précise que les 34 000 habitants de la future communauté de communes auraient très bien pu être répartis dans deux ou trois communautés de communes, tout en conservant le même poids.

Monsieur le Maire répond que le problème était qu'il fallait trouver une autre communauté de communes qui accepte le « mariage » avec nous. Aucune autre ne l'a souhaitée.

Après débats le conseil municipal favorable par 13 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention valide ce nouveau périmètre.

II- Nouvel EPCI choix du nom

Monsieur le Maire présente le choix concernant le nom proposé lors de la conférence des maires à savoir Haute Corrèze communauté

Après débats le conseil municipal favorable par 14 voix pour et 4 abstentions valide ce nouveau nom.

III- Nouvel EPCI choix du siège

Monsieur le Maire présente le choix concernant l'adresse du siège proposé lors de la conférence des maires à savoir 23 parc d'activité du bois saint Michel 19200 Ussel

Après débats le conseil municipal favorable par 14 voix pour et 4 abstentions valide ce nouveau nom.

IV- Nouvel EPCI choix de la composition du futur conseil communautaire

Monsieur le Maire présente le choix concernant la composition proposé lors de la conférence des maires à savoir 103 membres répartis comme suit : 21 pour Ussel, 6 pour Bort les orgues, 5 pour Meymac, 3 pour Neuvic et 1 pour chacune des autres communes.

Après débats le conseil municipal favorable par 16 voix pour et 2 abstentions valide la composition du futur conseil communautaire.

V-PDIPR du vent haut

Monsieur le maire présente la nécessité de prendre une délibération pour demander l'inscription au PDIPR du chemin du Vent haut, de les inscrire au PLU, d'accepter le balisage et le panneautage, de confier à la communauté de communes la mise en valeur, l'entretien et l'animation des sentiers.

A l'unanimité les membres du conseil valident cette décision.

VI- PDIPR de Neuvic - Palisse

Monsieur le maire présente la nécessité de prendre une délibération pour demander l'inscription au PDIPR du chemin de Neuvic - Palisse, de les inscrire au PLU, d'accepter le balisage et le panneautage, de confier à la communauté de communes la mise en valeur, l'entretien et l'animation des sentiers.

A l'unanimité les membres du conseil valident cette décision

VII- Mise à disposition gratuite du foncier pour le bâtiment de la station sports et nature

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention de mise à disposition du foncier à titre gratuit pour la station sports et nature.

Monsieur le Maire souhaite que soit ajouté un paragraphe concernant le paiement des impôts et taxes.

Monsieur ALANORE demande à ce que la communauté de communes verse le rattrapage des années précédentes.

Après débats le conseil municipal à l'unanimité valide cette convention

VIII- Tarif des cantines 2016-2017

Après un bref historique, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation pour la fourniture des repas aux écoles communales. Trois prestataires ont remis une offre, à savoir : EPLEFPA aux tarifs de 5,13 € pour l'élémentaire et 5,08 € pour la maternelle en liaison chaude, Centre de Bugeat aux tarifs de 4,52 € pour l'élémentaire et 3,92 € pour la maternelle en liaison chaude et ELIOR aux tarifs de 2.514 € pour l'élémentaire et 2,363 € pour la maternelle en liaison froide.

Monsieur le maire rappelle que dès la réception de la lettre du 28 juin du Conseil Régional fixant le nouveau tarif, un courrier a été distribué aux élèves, juste avant les vacances. Une trentaine de retour sont parvenus en mairie. De plus il semble que ce courrier a été mal compris.

Ensuite, la municipalité a rencontré les parents d'élèves par deux fois, leur donnant ainsi l'occasion d'exprimer leur préférence envers le lycée.

Monsieur GAERTNER précise que cette augmentation est une des premières conséquences de la nouvelle grande Région qui impose ce tarif.

Monsieur ROY précise qu'après renseignements pris dans différentes écoles, le prix de 5€13 est bien inférieur aux prix pratiqués sur le territoire Haute Corrèze, mais cela ne correspond pas forcément à ce que les familles doivent payer, le conseil doit se positionner sur la part supportable par la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le Lycée Professionnel nous facturait les repas entre 2€20 et 2€30 avant que les services de l'Etat leur retirent le droit de nous livrer. Ensuite le prix était à 2€65 avec ELIOR alors que dans le même temps le Lycée agricole communiquait déjà sur le futur partenariat Lycée – Mairie.

Monsieur ROY souhaite préciser que pendant la période du LEP, la mairie mettait à disposition du personnel pour aider à la préparation des repas ainsi qu'à la livraison. Le montant de la dépense peut être estimé à 30 000 €

Monsieur GAERTNER souhaite faire travailler une cuisine à Neuvic car c'est important. On accepte à contre cœur mais nous souhaitons une négociation ferme avec la région.

Madame BUREAU souhaite que soit abordée la qualité des repas.

Monsieur GAERTNER précise que si les repas viennent de Bugeat, il ne remet pas en cause la qualité sans doute équivalente, mais le délai de transport fera perdre en qualité.

Monsieur le Maire remarque que l'ensemble des membres du conseil est d'accord sur le choix du Lycée Agricole comme prestataire, par contre il en résulte un surcoût dont nous devons répartir la charge entre la collectivité et les familles.

Monsieur ROY précise que pour sa part le prix de revente aux familles devrait rester inchangé.

Monsieur ALANORE estime normal de s'orienter vers le Lycée agricole comme prestataire. Par contre le tarif aurait dû faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration du Lycée or à sa connaissance cet acte n'a pas été pris.

Monsieur SENEJOUX précise que le prix moyen en France se situe entre 3€50 et 3€90, compte tenu que la tarification au quotient familial n'est pas mise en place. Une modulation est difficile.

Monsieur FAROUX estime que si la commune n'avait pas un tel passif lié à l'endettement nous aurions moins de difficultés pour une prise en charge plus importante par la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'une solidarité doit être mise en place au niveau municipal. Il propose le tarif suivant : 3€90 pour l'école élémentaire, 3€85 pour l'école maternelle, 1€95 pour le troisième enfant et 5€13 pour les adultes.

Soit une prise en charge par la mairie de 1€23 par repas et par enfant au lieu des 0€28 pour l'année passée. De maintenir la prise en charge par la mairie des frais de personnel estimé à 2€20, et propose que le reste à charge pour les familles soit : 0,68€ ou 0,63€ par repas et par enfant.

Monsieur ROY demande à monsieur le Maire si à titre personnel il s'opposerait à une prise en charge totale par la municipalité

Monsieur le Maire répond qu'à titre personnel il ne se serait pas opposé, mais les conditions ne sont pas requises

Monsieur ALANORE précise que l'augmentation du prix d'achat des repas par la Région est de +46,57%

L'augmentation du prix de vente est limitée à + 21,12% tandis que la commune augmente sa prise en charge de 0€28 à 1€23 soit : +439%

Monsieur GAERTNER estime qu'il est préférable de diminuer les investissements de la commune comme les routes par exemple afin de favoriser au maximum le prix des cantines.

Après débats le conseil municipal défavorable par 13 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre, les tarifs à 3€90 pour l'élémentaire, 3€85 pour la maternelle, 1€95 pour le 3^{ème} enfant et 5€13 pour les adulte sont validés

Monsieur ROY demande que la proposition de son groupe à savoir maintien des tarifs actuels soit 3,22 €, soit mise au vote

Monsieur le maire la soumet au vote

Après débats le conseil municipal favorable par 13 voix contre, 1 abstention et 4 voix pour, rejette cette proposition.

IX- Tableau des emplois communaux

Monsieur le maire présente au conseil municipal, suite à la réussite à l'examen professionnel d'ingénieur d'un agent de créer un poste, catégorie A.

Après débats le conseil municipal à l'unanimité valide cette création

X- PRIMES FACADES

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de primes façades

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette prime

XI- TARIES CINEMA

Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter un nouveau tarif pour la projection de concert

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité valide les nouveaux tarifs :

Spectacles type Opéras ou Théâtre : 15€ plein tarif et 12 € tarif réduit

Spectacles type concerts 12 € plein tarif et 9 € tarif réduit

Le tarif réduit s'entend pour les chômeurs, rmiste, étudiants et pour les groupes à partir de 5 personnes.

Informations diverses

- 1- Monsieur le Maire présente l'état d'avancement par la communauté de commune du projet éco-golf.
- 2- Monsieur le Maire présente l'état d'avancement par la communauté de commune du projet atelier agroalimentaire
- 3- Monsieur le Maire fait part d'une invitation aux membres du conseil par la société Abo Wind pour une visite sur site éolien à Saint Nicolas de Bief soit le 13 soit le 20 octobre, réponse souhaitée pour les élus intéressés avant le 5 septembre
- 4- Monsieur le Maire précise que sur la vente du bâtiment avec le terrain à Antiges il y a plusieurs offres.

- 5- Monsieur ALANORE souhaite qu'une réflexion soit menée sur le réaménagement de l'espace derrière la salle polyvalente afin d'améliorer l'accueil.
- 6- Monsieur ALANORE propose que la commune dépose un dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER sur les faisabilités et les orientations au niveau de coqs de pêche en vue de la 40^{ème} édition.
- 7- Monsieur ALANORE souhaite que l'office de tourisme ne passe pas en EPIC comme prévu afin de continuer à bénéficier de la proximité et du bénévolat.
- 8- Monsieur GAERTNER souhaite obtenir des informations sur la situation du camping municipal du lac
Monsieur le Maire répond que les impayés par les nouveaux gérants étaient importants, cela est en train de se résorber progressivement et qu'une rencontre devrait avoir lieu après le 29 Aout.
- 9- Monsieur GAERTNER souhaite savoir l'avenir de la gestion de ce camping si les gérants partent en Octobre
Monsieur le Maire répond qu'il faut réfléchir rapidement, mais compte tenu de la baisse du chiffre d'affaire, l'intérêt d'une remise en DSP immédiatement n'est pas certain, sauf si un repreneur se fait connaître. Sinon il faudra une reprise en main et gestion municipale.
- 10- Monsieur ROY regrette que le personnel de la médiathèque se voit attribué d'autres tâches, autres que celles de la médiathèque.
- 11- Monsieur GAERTNER demande des informations supplémentaires sur la gestion du camping H. Queuille à Antiges et notamment sur l'occupation du domaine Edf par le gérant.
Monsieur le maire répond qu'une réunion sera organisée avec cette personne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Pierre BARTHES

Jean STÖHR